

COUR DU QUÉBEC

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE BEDFORD
LOCALITÉ DE GRANBY
« Chambre civile »

N° : 460-22-005154-158

DATE : 12 mai 2015

SOUS LA PRÉSIDENCE DE L'HONORABLE FRANÇOIS MARCHAND

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL

Demanderesse

c.

LEE CHEE VÊTEMENTS INC.

Défenderesse

JUGEMENT

[1] Vu l'inscription pour jugement par défaut de comparaître contre la partie défenderesse;

[2] Vu les pièces au dossier et la preuve offerte;

[3] Considérant que la demanderesse a prouvé les allégations essentielles de sa requête introductory d'instance;

PAR CES MOTIFS, LA COUR :

CONDAMNE la défenderesse à payer à la demanderesse la somme de \$1,589.77 dont :

- 1,324.81\$ avec intérêts conformément à l'article 114 de la *Loi sur les normes du travail*, à compter de la mise à la poste de la mise en demeure, soit le 10 décembre 2014;
- 264.96\$ avec intérêts au taux depuis la date de l'assignation, soit le 06 février 2015 ;

LE TOUT, avec dépens.

François Marchand, J.C.Q.

RIVEST, TELLIER, PARADIS
Me Stéphanie Sofio
Procureurs de la demanderesse
V/réf. : 62-0069602 SS

Date d'audience : 07 mai 2015